



RAPPORT DE JURY

Shuko Montréal Concours d'idées pour l'aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars

Ville de Montréal
Division de l'urbanisme
et bureau Design Montréal

**RÉALISONS
MONTRÉAL**
VILLE UNESCO DE DESIGN

RAPPORT DE JURY

CONCOURS D'IDÉES
POUR L'AMÉNAGEMENT
DES ABORDS DE LA STATION
DE MÉTRO CHAMP-DE-MARS

VILLE DE MONTRÉAL
DIVISION DE L'URBANISME
ET BUREAU DESIGN MONTRÉAL

RAPPELS DE DONNÉES SUR LE CONCOURS

OBJET DU CONCOURS

Illustrer diverses possibilités d'aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars tout en mettant en valeur les verrières réalisées par l'artiste Marcelle Ferron, basée sur l'hypothèse du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie et du déplacement éventuel des bretelles de sortie autoroutières.

PROMOTEURS DU CONCOURS

La Ville de Montréal
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Ville de Montréal

FORMULE DU CONCOURS

Concours d'idées anonyme en une seule étape ouvert à l'échelle du Canada
Deux catégories : « professionnel » et « étudiant »
Inscription gratuite, mais obligatoire

CONSEILLER PROFESSIONNEL

L'organisation du concours a été confiée conjointement à la Division de l'urbanisme pour le programme et au bureau Design Montréal pour l'organisation et la diffusion.

BOURSES

Dans la catégorie « professionnel », une bourse globale de 40 000\$
Dans la catégorie « étudiant », une bourse globale de 10 000\$

DATE ET LIEU DE LA TENUE DU JURY

Le jury s'est rencontré pour délibérations le lundi 8 mars 2010 à l'édifice Lucien-Saulnier à Montréal. Chaque membre a reçu auparavant, l'ensemble des propositions (les deux planches ainsi que la vidéo/animation 3D).

COMPOSITION DU JURY

Coprésidents du jury

Melvin Charney, architecte et artiste, Montréal

Odile Decq, architecte et directrice, École Spéciale d'Architecture, Paris

Membres du jury

Jacques Des Rochers, conservateur de l'art canadien, Musée des beaux-arts de Montréal

Michel Dionne, architecte, Cooper, Robertson & Partners, New-York

Raphaël Fischler, urbaniste et professeur agrégé, School of Urban Planning, Université McGill, Montréal

Mario Masson, architecte paysagiste, chef de division au service du développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle, Ville de Montréal

Alessandra Ponte, historienne de l'architecture et professeure agrégée, École d'architecture, Université de Montréal

Philippe Poullaouec-Gonidec, professeur titulaire et architecte paysagiste, titulaire de la chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal

INSCRIPTIONS ET PROPOSITIONS DÉPOSÉES

Débutant le 4 novembre 2009, la période d'inscription au concours d'idées a pris fin le 15 janvier 2010. Nous avons compilé 216 individus et équipes inscrits. Provenant majoritairement du Québec, les inscriptions sont arrivées de cinq autres provinces canadiennes. À cette étape, les participants se divisent de la façon suivante : 64 % sont inscrits en tant que professionnels alors que 36 % participent comme étudiants.

À la date limite du dépôt, le 10 février 2010, 17 h, 91 propositions ont été reçues; de ce nombre, certaines ont été disqualifiées à cause d'un retard ainsi que d'autres pour des raisons de pièces manquantes ou de bris de l'anonymat des propositions.

Au final, 78 propositions ont été soumises au jugement : 47 dans la catégorie « professionnel » (60 %) et 31 dans la catégorie « étudiant » (40 %).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Dans l'évaluation de chacun des projets, les membres du jury ont tenu compte des critères suivants :

- la mise en valeur de l'architecture et des verrières de la station de métro Champ-de-Mars;
- le renforcement des liens et des parcours piétonniers entre les abords de la station de métro et l'ensemble des lieux environnants;
- les qualités innovatrices et esthétiques du projet ainsi que l'ambiance engendrée par l'intervention.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX QUANT AU CONCOURS D'IDÉES

Le jury, qui a examiné 78 propositions, constate le grand intérêt qu'a suscité le concours chez les deux catégories de concurrents (47 professionnels; 31 étudiants) et le foisonnement d'idées. Toutes les propositions étudiées n'en sont qu'à une étape schématique ce qui est conforme aux attentes liées à un concours d'idées. Beaucoup de questions sont ainsi soulevées en regard de l'utilisation des lieux publics et du contexte du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. L'objectif principal du concours, qui visait à nourrir la réflexion des instances publiques, des groupes, des citoyens et des professionnels concernés quant à l'avenir du secteur est donc atteint.

Les délibérations du jury ont fait l'objet de débats importants et animés concernant les approches en design urbain. Ainsi, l'ensemble des projets soumis a permis également d'engager des discussions intéressantes sur les approches à préconiser vis-à-vis de la programmation du site (réf. : densification, liens, habitation, mixité des fonctions, espace public, etc.).

DÉROULEMENT DES DÉLIBÉRATIONS POUR LA CATÉGORIE « PROFESSIONNEL »

Après une rencontre sur le site des abords de la station de métro Champ-de-Mars où la conseillère professionnelle a présenté les enjeux et les défis urbains soulevés par l'aménagement d'un tel lieu, le jury regagne la salle pour commencer les délibérations.

La séance débute par un visionnement de l'ensemble des vidéos-animation 3D. Ensuite, le jury poursuit l'examen des propositions à partir des planches, fait trois tours d'élimination et sélectionne trois finalistes. Un vote secret permet d'établir le classement des trois propositions retenues.

Le jury souligne que l'importance stratégique et exceptionnelle du site tient en particulier à la perspective et à la vue qu'on a sur celui-ci de l'axe déambulatoire des places du Vieux-Montréal vers le Champ-de-Mars, et des bâtiments civiques qui lui font front au sud. Il y a donc obligation d'un geste fort et novateur pour ce site qui constituera un réel apport pour Montréal.

Il est aussi constaté que la majorité des idées proposées incluent tout l'espace non bâti du périmètre de l'autoroute. En effet, peu d'entre elles se limitent aux abords immédiats de l'édicule de métro. Les concurrents ont donc considéré que le site d'intervention est déterminé par l'importance du front institutionnel sud.

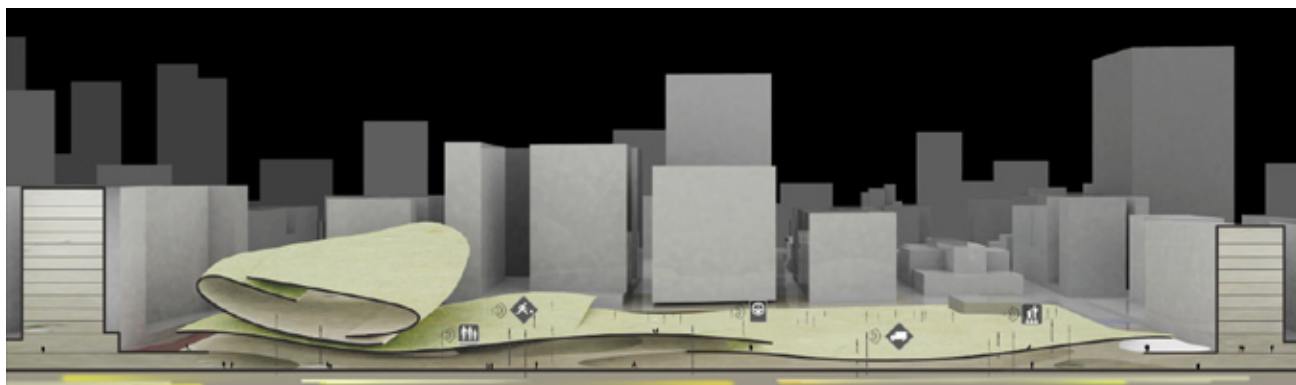
COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX TROIS PROJETS LAURÉATS DE LA CATÉGORIE « PROFESSIONNEL »

1^{ER} PRIX (20 000 \$)

P-929-PP: *LOOP*

Dominic Poncelet, Kim Pariseau, Étienne Pelletier, diplômés de maîtrise en architecture, Montréal

Le jury a apprécié la prise de position forte en ce qui concerne la révélation et l'interprétation du sous-sol du site constitué des infrastructures de transport : le métro et l'autoroute. Elle se traduit en particulier par l'illumination et la sonorisation métaphorique de la place en fonction des flux véhiculaires souterrains. La surface proposée est formée de strates superposées qui permettent un usage programmatique – qui est à déterminer –, des divers fronts de rue. Elle laisse à ce stade-ci la place libre à d'autres interventions face aux bâtiments historiques. Ses strates se déplient pour intégrer un vaste bâtiment qui propose de fermer la place à l'extrémité ouest du site, lui donnant un premier front bâti qui est un geste contemporain marquant. Face au nouveau Palais de justice de haute stature, le bâti proposé – bien qu'imposant - est conçu pour s'harmoniser formellement avec lui, dans un équilibre tour/barre. Cette construction nouvelle s'inscrirait dans le prolongement d'une séquence d'édifice d'ouest en est; la Place Bonaventure, la Caisse de dépôt et le Palais des congrès. Ce bâtiment, qui s'affirme très fortement vis-à-vis d'un contexte urbain (transversal) ouest-est, cadre un espace public face au Champ-de-Mars et offre un potentiel d'utilisation important, éventuellement pour des services municipaux ou publics.

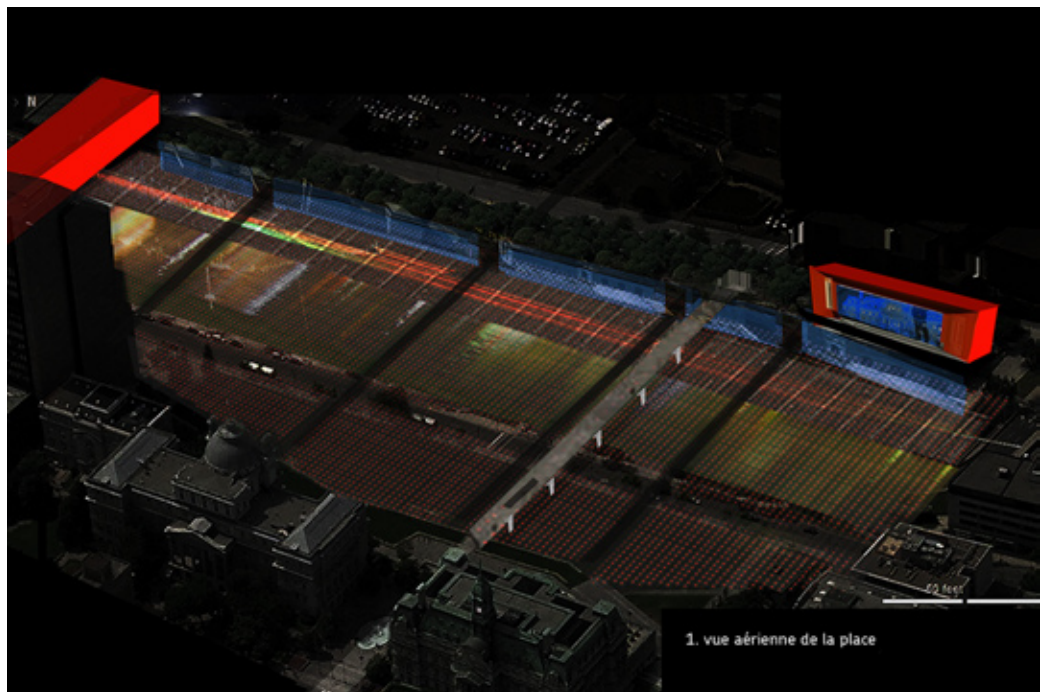


2^E PRIX (12 500 \$)

P-001-AA: *LE CHAMP DES CITOYENS*

**Jean Beaudoin, architecte, Intégral Jean Beaudoin,
Christian Barré, artiste et vidéaste,
Fabian Rendon et Viorel Indries, techniciens en architecture,
Studio Huma Design, Montréal**

Le jury associe cette authentique et vaste place civique à un éloge de l'espace public et à un Champ-de-Mars réinventé en phase avec le contexte institutionnel qui le ceint sur son front sud. Le vide permet l'aménagement d'une plaque disponible aux médias technologiques, un champ d'activités d'excellence à Montréal. L'expression du citoyen qui se manifeste par les jeux de lumière et la proposition d'une structure porte-voix, témoignent de la tradition démocratique de Montréal et en projettent une image renouvelée. On remarque le traitement de l'interface nord du site par l'aménagement du « mur reflet du citoyen ». La proposition exprime une idée menée à son paroxysme qui pourrait être réalisée totalement ou non. Le projet aurait par ailleurs avantage à respecter les composantes existantes d'intérêt, tel l'édicule du métro, en se juxtaposant plutôt qu'en l'étouffant.

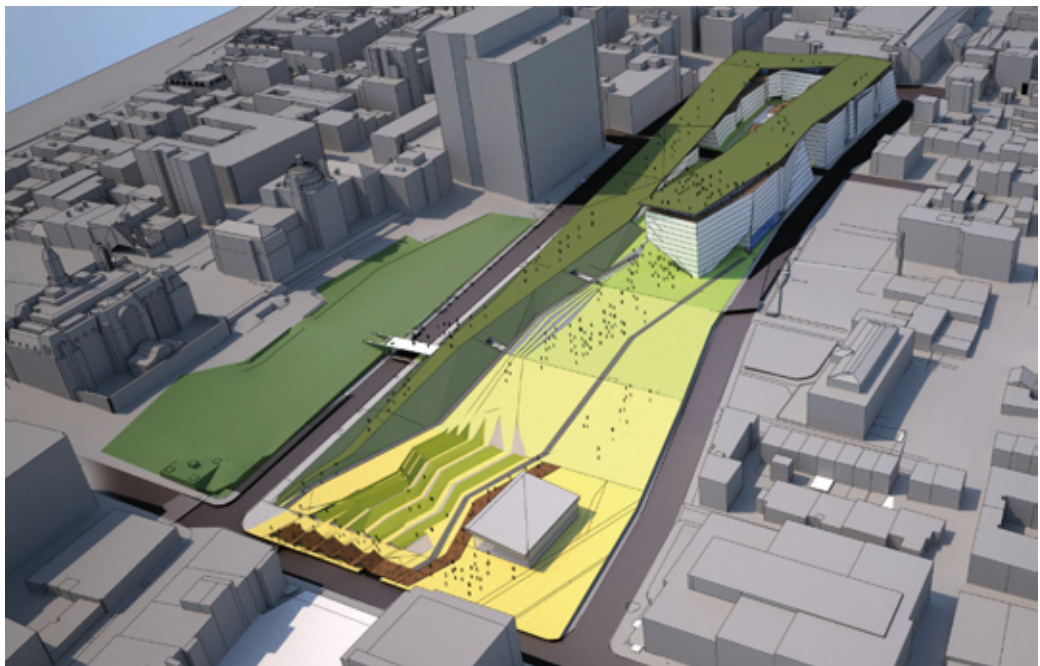


3^e PRIX (7 500 \$)

P-819-BB: *CINÉTIQUE TECTONIQUE*

**Rémi Morency, architecte et urbaniste,
David Paradis, urbaniste, Québec**

Le jury retient cette proposition en raison du travail sur la topographie qui offre des expériences de parcours variées du métro Champ-de-Mars au métro Place-d'Armes. On apprécie aussi l'implantation judicieuse des bâtiments dans la partie ouest du site qui encadrent et redéfinissent les îlots. Une évaluation de l'impact des vues sur le mont Royal devrait évidemment être faite, les bâtiments longeant l'avenue Viger ont semblé un peu hauts. La poursuite du projet au-delà du boulevard Saint-Laurent jusqu'au Palais des congrès conjuguée à l'aménagement de toits continus a pour résultante de créer une nouvelle série de portes monumentales au boulevard Saint-Laurent. L'accessibilité à ces toits à partir de l'extrémité est, bien que très hypothétique, a le mérite de faire rêver avec cette potentielle déambulation urbaine et de générer des panoramas exceptionnels sur la ville. Cette proposition crée une grande promenade architecturale et paysagère par ces immenses toits-terrasses. En somme, le discours est cohérent par son design global et l'édicule du métro est bien mis en valeur par l'aménagement d'une série de « plis » dans la surface.



CONCLUSION

Les trois récipiendaires, par leur parti-pris de projet, affirment très fortement la présence d'un lieu spécifique. Les abords de la station de métro Champs-de-Mars et l'autoroute Ville-Marie ne sont pas des «non-lieux», des «cicatrices» qu'il faut «recoudre» aux tissus urbains avoisinants. Ces lieux sont des opportunités de sens et d'expressions qui peuvent contribuer au dessein d'une nouvelle identité pour Montréal. Ainsi, les trois propositions sont un appel à l'affirmation d'un lieu et d'une expression architecturale emblématiques.

Tout en répondant aux critères du concours, les trois propositions affichent très clairement des partis-pris qui s'affranchissent d'une approche urbanistique classique en apportant des solutions novatrices, débridées et décomplexées parce que volontairement prospectives.

DÉROULEMENT DES DÉLIBÉRATIONS POUR LA CATÉGORIE « ÉTUDIANT »

À la suite du visionnement des vidéos-animation 3D, le jury reconnaît que ce medium est, de façon générale, mieux maîtrisé par les concurrents de cette catégorie. On y trouve davantage de vidéos d'atmosphère fusionnées à une animation 3D ce qui contribue de manière efficace à la compréhension du concept. Enfin, le son et le rythme sont en meilleure adéquation avec les projets.

Un premier tour d'examen des planches permet de retenir neuf projets présentant au moins un aspect conceptuel d'intérêt.

Puisque les cinq propositions retenues au deuxième tour ne présentent pas de résolution en plan, mais s'articulent autour « d'objets urbains » traduction d'une idée forte, il a été évalué qu'elles constituaient un échantillon valable et équivalent en matière d'exploration urbaine. En conséquence, le jury accorde des prix ex æquo.

Le jury reconnaît que les propositions retenues n'apportent pas nécessairement de réponses à la résolution de l'aménagement. Cependant, elles posent des questions pertinentes qui traduisent de façon évidente les préoccupations des futurs aménagistes et des jeunes en général. Ceci peut expliquer que la plupart des concurrents, dont les lauréats, ont considéré important de transcender les objectifs inscrits au Règlement et de cette manière d'interpeller les autorités responsables de l'aménagement de ces lieux. Ce risque a été apprécié par le jury puisqu'il ramène à une réflexion plus en amont de « l'homme dans la ville ».

On constate aussi que les étudiants font davantage abstraction de l'histoire. Ils semblent s'en être affranchis, ce qui pourrait être le signe d'un changement de valeurs. On préfère intégrer des préoccupations qui traitent du corps en relation avec l'espace. Les propositions sont donc des expériences spatiales multisensorielles et de forte envergure pour plusieurs d'entre elles. On va au-delà de l'aménagement urbain et on interroge le mode de « vivre la ville ».

Le jury décide de répartir la bourse totale en cinq prix ex æquo de 2 000 \$.

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CINQ PROJETS LAURÉATS DE LA CATÉGORIE « ÉTUDIANT »

PRIX EX ÆQUO (2 000 \$)

E-135-CP: *TEMPS MORTS*

**Christina Petkova, étudiante à la maîtrise en architecture,
Université de Montréal**

Le jury est d'avis que l'aspect gigantesque voire hors d'échelle des structures disposées selon une grille orthogonale et rigide procurera paradoxalement un sentiment d'intimité. On associe le projet à une grande sculpture qui vibre ou encore à une forêt urbaine qui s'anime par la lumière et le bruit provenant de l'autoroute ou du métro.



PRIX EX ÆQUO (2 000 \$)

E-320-PK: *SANS TITRE N° 48*

**Patrick Blanchette, étudiant à la maîtrise en architecture,
Université de Montréal**

Le jury est séduit par l'aspect mystérieux du projet. Un objet est déposé sur la cicatrice et il peut se prêter à diverses fonctions. La structure est définie par les formes que l'on retrouve dans la verrière de Marcelle Ferron. Avec ses formes arrondies, elle définit une place publique organique, partiellement couverte et très versatile. Le texte clair et inspiré a retenu l'attention.

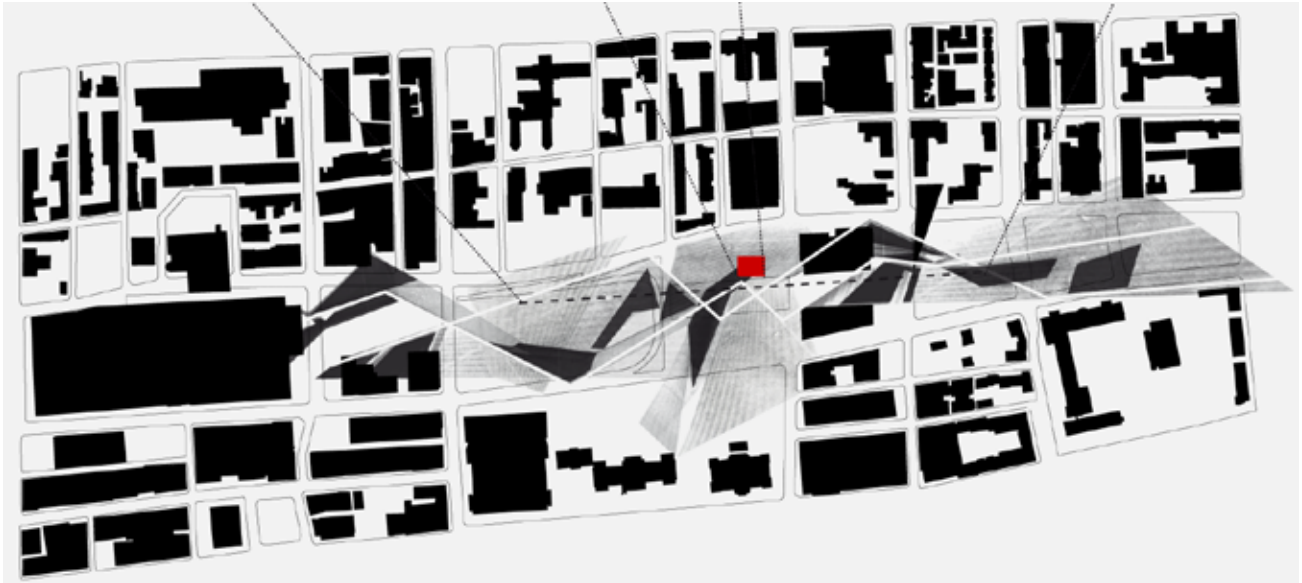


PRIX EX ÆQUO (2 000 \$)

E-419-DV: *ITÉRATION STOCHASTIQUE*

Danny Aubin, Vincent Carrière Marleau,
étudiants en architecture, Université de Montréal

Le jury salue l'aspect éminemment expérimental et indéfinissable... du projet. L'inspiration pour le développement d'un théorème sur le mouvement applicable au lieu est la verrière de la station de métro. Ce théorème justifie ainsi une reprise aléatoire de formes transparentes aptes à voir ou faire voir, disposées sur l'autoroute.

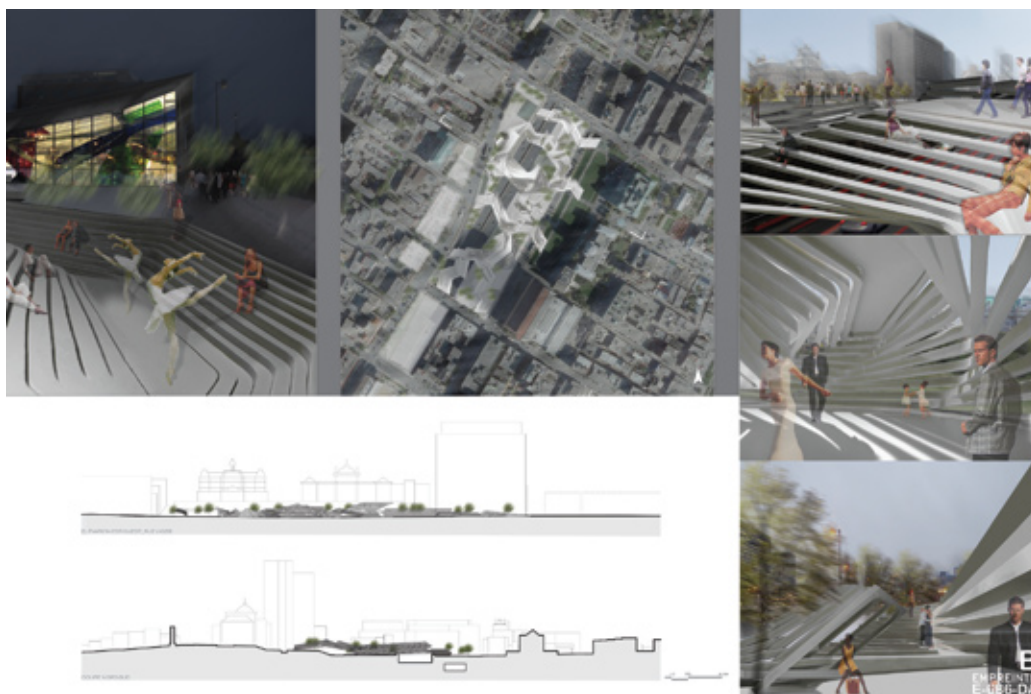


PRIX EX ÆQUO (2 000 \$)

E-686-DA: *EMPREINTE*

**Daisy Smith Therriault, Anik Malderis,
étudiantes à la maîtrise en architecture, Université de Montréal**

Le jury apprécie le parti-pris de ne pas nier la présence de la circulation véhiculaire. L'exploitation de l'encassement de l'autoroute par le maintien de transparence entre les liens nord-sud est pertinente. Le traitement suggéré pour les passerelles avec une succession de plans géométriques déployés ou contractés génère des lieux couverts qui peuvent se prêter à différentes activités.



PRIX EX ÆQUO (2 000 \$)

E-876-AF: *IL FAUDRA ME PASSER SUR LE CORPS*

**Annie Breton, Frédérick Boily,
étudiants à la maîtrise en architecture, Université de Montréal**

Le jury est sensible au rapport au corps humain qui anime toute la proposition. Celle-ci interpelle une nouvelle forme de ville et une nouvelle forme d'habiter la ville. Ces boyaux destinés à la circulation piétonne sont installés de manière aléatoire au-dessus de la tranchée. Ils sont constitués d'un squelette et d'une paroi souple partiellement repliée qui fait allusion à de la peau. Le besoin d'une relation intime à l'espace urbain, d'une réponse à l'agression de la ville est manifeste. On apprécie la qualité de l'objet tunnel et son échelle humaine.



RECOMMANDATIONS

Le jury adopte à l'unanimité la sélection et le classement des propositions de la catégorie « professionnel » et de la catégorie « étudiant ».

Dans une perspective de sensibilisation des instances responsables de la construction des interfaces du site étudié, en particulier celles du CHUM, **le jury recommande à la Ville de les informer officiellement des enjeux soulevés par les différentes propositions lauréates et des commentaires du jury.**

La quantité et la diversité des projets soumis par les deux catégories de concurrents font la démonstration de la pertinence de la formule du concours. **Le jury recommande à la Ville d'adopter une politique (ou d'examiner l'opportunité de la mise en place) du concours pour l'attribution de la commande publique et que celle-ci prévoit des concours de projets ouverts à l'international.**

Réalisons Montréal
Ville UNESCO de design

Shuko Montréal

Concours d'idées pour l'aménagement
des abords de la station de métro
Champ-de-Mars

Ville de Montréal
bureau Design Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 6^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Canada

info@realisonsmontreal.com
realisonsmontreal.com

REALISONS
MONTREAL
.COM

PRODUCTEUR

Montréal 
Ville UNESCO de design